

POUR UNE AGRICULTURE ATTRACTIVE

Étude sur les liens entre les financements publics et l'emploi agricole salarié en France.



SOMMAIRE

Édito	2
Les recommandations de la CFDT Agri-Agro	3
La place du salariat agricole en France	4
Les soutiens financiers publics à l'emploi agricole	5
A qui bénéficient ces soutiens publics ?	6
Des soutiens massifs pour quels effets ?	9
Des dispositifs coûteux, une intervention publique à l'aveugle et non évaluée	11
Recommandations	12
Présentation de la CFDT Agri-Agro	14
Présentation du Basic (Bureau d'Analyse Sociétale d'Intérêt Collectif)	15

ÉDITO



Le salariat est un fait majeur de l'évolution de l'agriculture française. Aujourd'hui les salariés assurent déjà près de la moitié du travail sur les exploitations agricoles. Avec les changements en cours : nombreux départs en retraite d'agriculteurs, recherche de plus de qualité de vie au travail, fort développement de la sous-traitance... demain le salariat sera prépondérant, comme dans les autres secteurs économiques. Néanmoins le salariat en agriculture se caractérise encore par une forte précarité, des rémunérations faibles, peu de perspectives de carrière. Pour attirer des actifs, donner envie à de nouveaux salariés et les faire rester, il faut un secteur attractif!

Nous avons un levier : l'agriculture bénéficie d'importants soutiens financiers publics. Quelles sont les interventions publiques liées à l'emploi, quels sont leurs effets ?

La CFDT Agri-Agro a sollicité le bureau d'études Le Basic pour poser un diagnostic, pour analyser les effets de ces politiques publiques liées à l'emploi en agriculture. Gageons que ce travail, que nos propositions suscitent le débat en vue de mieux mobiliser les soutiens publics pour soutenir une agriculture attractive pour les travailleurs.

Franck Tivierge, Secrétaire national, responsable du pôle Prospectives et Stratégies économiques

LES RECOMMANDATIONS DE LA CFDT AGRI-AGRO

1

INFORMER LES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EMPLOI AGRICOLE

- 1.1 Enrichir la statistique publique
 - réviser les outils de statistique publique pour pouvoir mesurer l'évolution du salariat agricole et de sa précarité
 - mettre en place un rapport de branche de la production agricole détaillé, public et consultable
- 1.2 Evaluer les politiques publiques
 - évaluer systématiquement les interventions publiques en associant les parties prenantes pour permettre de revisiter les politiques
- 1.3 Soutenir la recherche publique
 - accorder les moyens, humains et budgétaires, pour conduire et valoriser ses travaux de manière indépendante
 - encourager les démarches de science ouverte qui associent les acteurs du territoire

2

MOBILISER LES SOUTIENS PUBLICS EN FAVEUR D'UNE AGRICULTURE ATTRACTIVE

- 2.1 Renforcer la cohérence des politiques publiques et conditionner les aides
 - orienter les aides publiques à l'agriculture vers les modes de production agroécologique qui associent exigences sociales et environnementales
 - réallouer le budget du ministère de l'Agriculture consacré au dispositif TO-DE à la transformation vers une agriculture plus résiliente et plus attractive pour les travailleurs
- 2.2 Promouvoir l'emploi partagé et l'approche territoriale
 - soutenir les solutions collectives d'emploi partagé, territoriales, à taille humaine
 - mobiliser le crédit d'impôt remplacement pour permettre le départ en formation des salariés des exploitations.
 - abonder le financement des projets alimentaires territoriaux qui s'engagent dans une démarche de gestion des emplois et parcours professionnels (GEPP) territoriale
- 2.3 Valoriser la haute valeur humaine
 - promouvoir la haute valeur humaine en agriculture, en prévoyant l'intégration de critères dans les certifications de produits alimentaires, en premier lieu dans les cahiers des charges des SIQO

LA PLACE DU SALARIAT AGRICOLE EN FRANCE

Les chiffres du recensement agricole de 2020 ont mis en évidence la profonde évolution de la démographie agricole. Le nombre d'agriculteurs se réduit fortement quand le nombre de salariés ne cesse d'augmenter. A noter que cette baisse ralentit, - 10 % entre 2010 et 2020 contre – 27 % la décennie précédente.

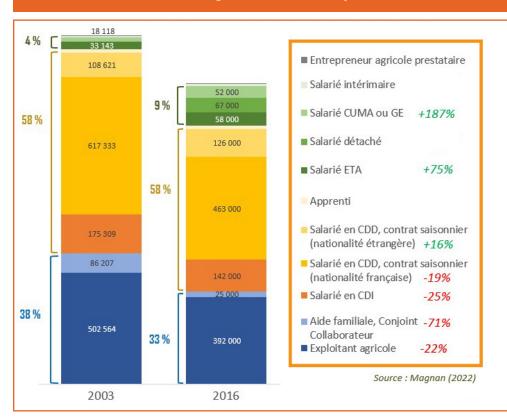
Il est nécessaire de compléter cet éclairage par le nombre de personnes employées en agriculture. En effet, près de la moitié des travailleurs sont en CDD et contrats saisonniers. La durée moyenne du contrat est de vingt jours. Une unité de travail agricole peut correspondre à un salarié à temps plein sur l'année ou à plusieurs salariés à temps partiel dont la durée de contrat cumulée totalise une année (un même salarié peut également cumuler plusieurs contrats cours sur l'année). Le nombre de contrats saisonniers annuels est compris entre 800.000 et 1 million.

Ces évolutions sont liées en premier lieu à la concentration des exploitations agricoles. Leur taille augmente fortement avec moins de chefs d'exploitation et de main d'œuvre familiale. Le travail en agriculture est de plus en plus réalisé par des salariés de l'exploitation et par les salariés des prestataires : entreprises de travaux, groupements d'employeurs.... Le recours à la sous-traitance se développe très fortement. D'autre part, les évolutions opposées de la quantité de travail (en UTA) et du nombre de salariés, en particulier en CDD, suggère une baisse de la productivité du travail liée au recours privilégié à de la main d'œuvre peu qualifiée.



unités de travail
agricole (UTA)
1 325 000 personnes
La main d'œuvre salariée
représente 38 % de l'ensemble
représente de la main d'œuvre en UTA,
69 % des actifs

Main d'oeuvre agricole en nombre de personnes



Quelques filières de production concentrent la majorité de l'emploi salarié en agriculture : la viticulture, le maraichage et l'arboriculture et les grandes cultures. Il s'agit des productions particulièrement intenses en travail (exprimée en unité de travail par exploitation), exception faite des grandes cultures pour lesquelles l'emploi est lié à la dimension des exploitations. A noter que ces trois premières filières concentrent également les contrats saisonniers, avec les groupements d'employeurs.

Les rémunérations des salariés en agriculture se caractérisent par leur tassement à un bas niveau (voir plus loin).

Le développement de la sous-traitance, qui constitue une tendance forte, de l'évolution actuelle du travail en agriculture n'est pas investiguée dans cette étude, par manque de données.

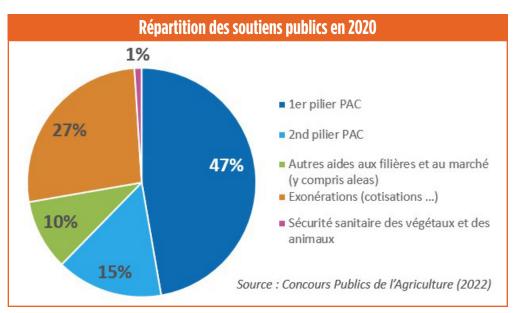
LES SOUTIENS FINANCIERS PUBLICS À L'EMPLOI AGRICOLE

Les soutiens financiers publics à l'agriculture s'établissent à 14,8 milliards d'euros par an. Les dispositifs d'exonérations fiscales et sociales en représentent plus du quart, avec un montant de 4 milliards d'euros. Ils sont répartis principalement entre l'exonération de TICPE (taxe sur le carburant) et l'exonération de cotisations sociales patronales.

Ce soutien financier à l'emploi, sous forme de réduction de cotisations patronales, représente un montant important, de près de 2 milliards d'euros par an, à comparer par exemple aux 9,3 milliards d'euros de financements européens de la politique agricole commune (PAC).

DEUX DISPOSITIFS SONT MOBILISÉS:

- LA RÉDUCTION GÉNÉRALE DE COTISATIONS PATRONALES (DITE « RÉDUCTION FILLON »);
- L'EXONÉRATION DE COTISATIONS PATRONALES POUR L'EMPLOI DE TRAVAILLEURS OCCASIONNELS : LE DISPOSITIF TO-DE.



Le premier est un dispositif qui s'applique à tous les secteurs de l'économie, le second est un dispositif spécifique agricole pour les contrats courts. Ces exonérations ne peuvent se cumuler pour un même salarié, la même année civile.

Les politiques d'allégement de cotisations sociales patronales ont été mises en place dans les années 1990. Dans un contexte de chômage persistant, l'objectif était de réduire le coût du travail peu rémunéré pour renforcer la compétitivité-coût des filières qui paraissaient être les plus menacées par la concurrence internationale. Ce faisant, ces politiques fragilisent le financement de la protection sociale.

La loi de modernisation de l'agriculture de 1995 introduit les mesures d'allégement spécifiques aux secteur agricole. De multiples évolutions ont eu lieu, portant sur l'assiette de cotisations, le champ d'application ou les seuils d'exonération. La suppression du dispositif TO-DE, pour ne conserver que le dispositif de réduction générale, était prévue dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2019. Las, le dispositif, remanié, a obtenu plusieurs sursis temporaires. La dernière prolongation court jusqu'au 31 décembre 2025.



Réduction générale dite « réduction Fillon »

- Dispositif général, qui s'applique à tous les secteurs de l'économie
- Créé en 2003, multiples évolutions, en particulier importante extension du champ des exonérations en 2019
- Exonérations dégressive jusque 1,6 Smic. L'exonération est maximale pour un salaire au niveau du Smic

Exonération TO-DE

- Dispositif spécifique au secteur de la production agricole
- La mouture actuelle date de 2010, dernière évolution en 2020 pour s'aligner sur le champ d'exonération de la réduction générale
- Pour les contrats d'une durée maximale de 119 jours ouvrés (consécutif ou non), par employeur, par salarié et par année civile
- Exonération totale entre 1 et 1,2 Smic. Exonération dégressive au-delà de 1,2 jusque 1,6 Smic
- Guichet unique et formalités simplifiées (TESA non spécifique à TO/DE)

A QUI BÉNÉFICIENT CES SOUTIENS PUBLICS?

Ces dispositifs qui ont un coût non négligeable – 10% des soutiens à l'agriculture - sont mis en œuvre depuis de nombreuses années sans que leurs effets n'aient été à ce jour évalués. Nous avons ainsi souhaité investiguer dans un premier temps quel était l'usage de ces

financements, pour quels effets sur l'économie des exploitations. Nous avons focalisé l'étude sur les orientations technico-économiques qui concentrent l'emploi : viticulture, maraichage, arboriculture ; et bovins lait, secteur d'élevage où l'emploi salarié est crucial.



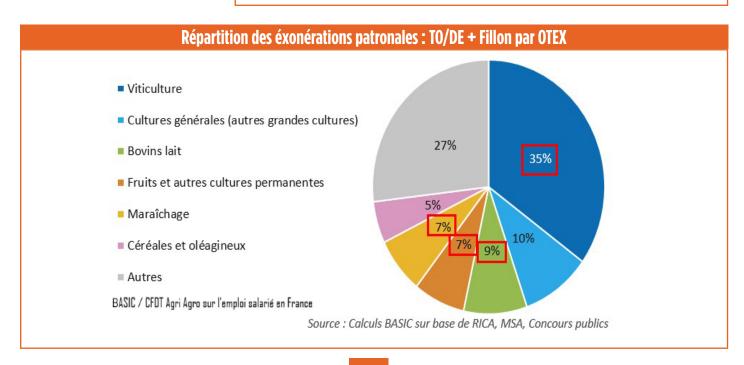
Méthodologie

Une base de données « RICA enrichie » est reconstituée en ventilant les sommes totales d'exonérations (réduction générale et TO-DE) publiées dans les Concours publics à l'agriculture sur l'ensemble des exploitations de la base de données du Rica (réseau d'information comptable agricole). Cela permet d'estimer les montants d'exonérations perçus. C'est éclairant car l'information sur le montant de la réduction générale destiné au secteur agricole n'est pas accessible.

Sur la base de cette modélisation, les trois orientations technico-économiques végétales retenues pour l'étude (viticulture, maraichage, arboriculture) représentent quasiment la moitié des exonérations de cotisations patronales en agriculture.

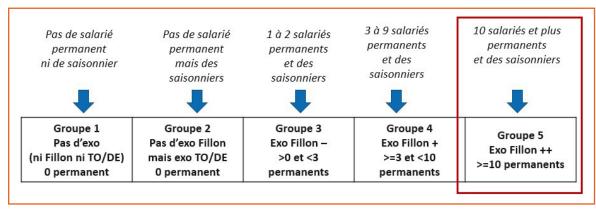
Si on ajoute l'élevage bovin lait, les quatre productions étudiées représente 58 % du total des exonérations.

Périmètre hors culture végétaux et élevage (source MSA) ETA/Cuma: environ 180 000 contrats en 2020 Coopératives vin & huile : 120 000 contrats en 2020 Elevage chevaux, chasse, matériel...: 153 000 contrats en 2020 Exonérations Fillon Périmètre hors périmètre hors végétal 762 millions € & élevage (474 000 contrats) Concours publics **Exonérations Fillon** Exonérations de Total cotisations patronales Fillon: 262,8 à 788,6 millions € cultures → Choix: 525 millions € = 1 800 millions € végétales (140 000 contrats) + élevages 1 038 millions € **Exonérations TO/DE** TO/DE: 513 millions € (613 000 contrats)



Pour l'étude, des groupes d'exploitations sont identifiés à partir de deux indicateurs :

- Le nombre de salariés permanents de l'exploitation
- Le nombre d'heures de travail saisonnier / occasionnel à l'année dans l'exploitation



(le groupe 5 n'est pas présenté dans la suite de l'étude car le nombre d'exploitations dans l'échantilon est trop faible. Les données de ce groupe sont présentées dans l'annexe du rapport de recherche)

Pour chaque orientation technico économique, nous avons analysé les exonérations perçues par chaque groupe d'exploitation, en vis-àvis de leurs caractéristiques socio-économiques.

Analyse

Les exploitations qui emploient le plus de salariés (groupes 3 et 4) ont une plus grande dimension économique, en considérant la taille des exploitations ou leur volume de vente, et une plus forte intensité en travail et en capital.

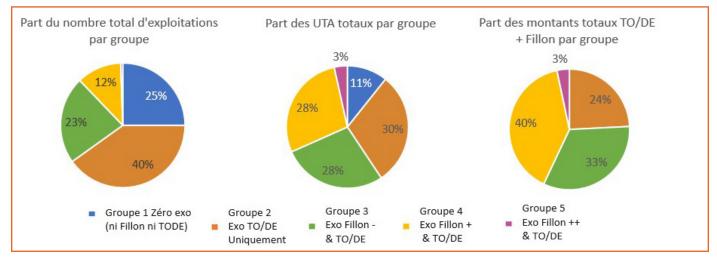
Pour aller plus loin

Ce document synthétique présente le cas de la viticulture. Retrouvez l'analyse détaillée de chacune des orientations technico-économique étudiées dans le rapport de recherche, partie III, pages 35 à 65. Flashez le QR-code:



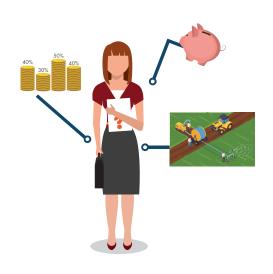
Viticulture	Groupe 1 Zéro exo (ni Fillon ni TO/DE)	Groupe 2 Exo TO/DE uniquemen t	Groupe 3 Exo Fillon - & TO/DE	Groupe 4 Exo Fillon + & TO/DE
Taille moyenne (ha)	16	21	31	42
Travail salarié par exploitation (UTA)	-	0,7	2,0	4,9
Travail non salarié par exploitation (UTA)	1,1	1,3	1,3	1,5
Intensité en capital* (€/an)	15 052	20 405	34 529	68 709
Volumes vendus vins + raisin (hectolitres)	442	646	779	1 244

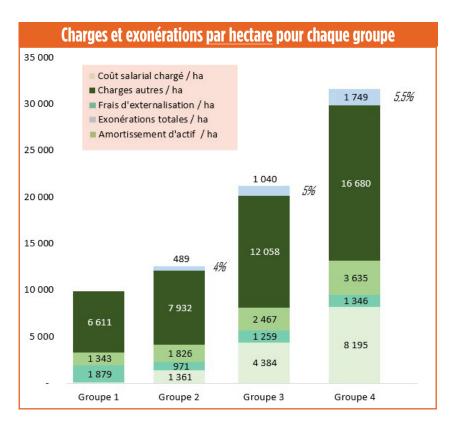
L'étude met en évidence que ces entreprises concentrent ces financements publics à l'emploi. En effet, par construction, plus les exploitations ont une masse salariale élevée, plus les exonérations Fillon et TO/DE sont élevées : les aides sont proportionnelles à la masse salariale employée.

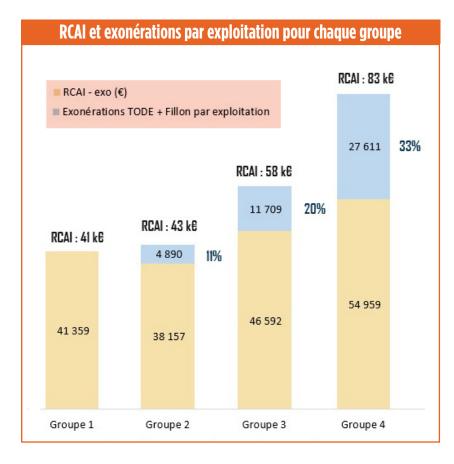


Légende : Illustration avec les exploitations viticoles. Les groupes 3 et 4 sont minoritaires dans le nombre d'exploitations, mais représentent près de 60 % des unités de travail agricole salarié et près des ¾ du total des exonérations

En entrant dans l'économie de chaque groupe d'exploitations, nous constatons que les groupes 3 et surtout 4 ont des charges bien plus importantes : personnel, amortissements, intrants, que ce soit par hectare ou par hectolitre. Les exonérations de cotisations sociales représentent des économies de 4 à 5 % sur les coûts de production







En matière de résultat, les exploitations des groupes 3 et surtout 4 génèrent le plus de résultat courant avant impôt (RCAI). Mais elles sont aussi les plus dépendantes aux exonérations de cotisations patronales. Sans les exonérations, leur résultat serait du même niveau que celui des exploitations des groupes 1 et 2.



DES SOUTIENS MASSIFS POUR QUELS EFFETS ?

Les dispositifs d'exonérations de cotisations patronale, réduction générale et exonération TO-DE ont été créés avec pour objectifs d'améliorer la compétitivité des entreprises, de créer de l'emploi, de lutter contre le travail illégal.

Nous déplorons depuis des années une stagnation des rémuné-

Améliorer la compétitivité ?

Notre analyse détaillée à partir des données du Rica met en évidence que ce soutien représente des économies faibles de 2 à 6 % sur les charges totales par unité produite, mais qui jouent un rôle néanmoins crucial dans le modèle économique de certains groupes d'exploitations qui sont dépendantes des exonérations pour leur rentabilité. Les économies permettent ainsi aux rations des salariés agricoles et une augmentation de l'emploi précaire.

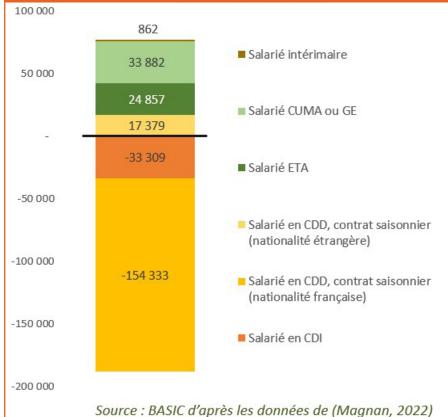
A partir des éléments présentés précédemment, nous avons souhaité esquisser une évaluation de ces soutiens financiers publics liés à l'emploi agricole.

groupes d'exploitations les plus intensives (charges par hectare, capital investi) de couvrir leurs coûts de production et de générer du résultat, ce qu'elles ne pourraient faire par la seule vente de leurs produits sans les exonérations de cotisations (et pour l'arboriculture et le bovin lait, sans les subventions publiques en supplément des exonérations).

	Groupe 1 Zéro exo (ni Fillon ni TO/DE)	Groupe 2 Exo TO/DE uniquement	Groupe 3 Exo Fillon - & TO/DE	Groupe 4 Exo Fillon + & TO/DE
Viticulture	0	11 %	20 %	33 %
Maraîchage	0	15 %	25 %	23 %
Arboriculture	0	26 %	32 %	28 %
Bovin lait	0	7 %	13 %	24 %

Notre étude montre également que les exploitations qui concentrent le plus d'exonérations sont aussi celles qui en sont le plus dépendantes pour leur résultat financier (et donc la capacité à générer un revenu pour leur exploitant). Ce résultat serait ainsi de ¼ à 1/3 plus faible sans les exonérations de cotisations patronales. Cela amène à questionner une intervention publique qui soutient la compétitivité de certaines exploitations - les plus grandes - en les rendant fortement dépendantes aux exonérations de cotisations. De plus les données montrent que dans les filières maraichage et arboriculture ces exploitations sont aussi celles qui ont les plus fortes charges de pesticides par hectare.

Évolution 2003–2016 de la main d'oeuvre agricole en nombre de personnes



Soutenir la création d'emploi?

Depuis le début des années 2000, 2,5 fois plus d'emplois ont été perdus qu'il n'en a été créé. 75 % des emplois créés sur la période 2003-2016 l'ont été dans des structures de mutualisation de l'emploi, hors exploitations (CUMA, groupement d'employeurs, entreprises de travaux agricoles...). L'évolution sur ces 15 années montre en outre que ce sont les emplois les plus stables qui diminuent (1/4 des pertes sont des CDI) et que l'emploi préquaire se développe.

Une évaluation des dépenses publiques devrait s'attacher à essayer de démontrer la capacité de ces dispositifs de cotisations à avoir au moins mitigé une telle évolution des effectifs salariés.

Réduire le recours au travail illégal?

Cet objectif n'apparait pas explicitement dans les textes législatifs établissant le dispositif TO-DE en 2010. Il apparait ultérieurement, notamment dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2021 et dans le projet de loi de finances 2023, l'allégement du coût du travail en agriculture « prévenant le recours au travail illégal ».

Les filières que nous avons étudiées sont concernées par le travail illégal. Toutefois, la baisse du nombre d'infractions relevées et de salariés victimes résulte de nombreux facteurs et nous ne pouvons établir de lien entre cette situation et la mise en place des dispositifs d'exonérations de cotisations.

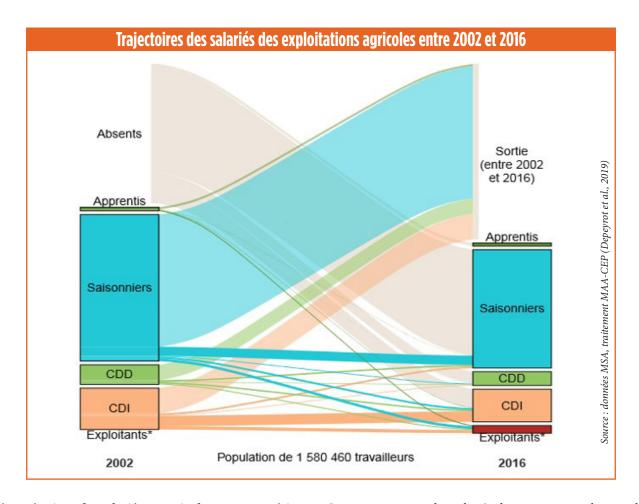
Réduire la précarité de l'emploi salarié agricole ?

La réduction de la précarité n'est pas un objectif affiché des interventions publiques liées à l'emploi en agriculture. Toutefois, la précarité de l'emploi salarié agricole est établie.

Très peu de salariés en contrats courts accèdent à un statut plus stable : ils restent précaires en agriculture ou quitte le secteur : seulement 1 saisonnier sur 10 reste en agriculture. Même en

CDI, seulement 4 salariés sur 10 sont restés entre 2002 et 2016.

Nos filières étudiées : viticulture, maraichage, arboriculture - qui concentrent les exonérations de cotisations patronales - sont celles où le taux de précarité des salariés est plus élevé. Cette situation ne s'améliore pas, voire se dégrade depuis la mise en place du dispositif TO-DE en 2010.



Les rémunérations des salariés en agriculture se caractérisent par leur tassement à un bas niveau. Il est remarquable de constater que les rémunérations des saisonniers ne dépassent pas les 1,2 Smic, tandis que celles des permanents plafonnent à 1,6 Smic, ce qui correspond aux bornes des exonérations de cotisations sociales. Il y a donc une probabilité non négligeable que les dispositifs TO-DE et réduction générale contribuent à maintenir des trappes à bas salaires.

La majeure partie des salariés du secteur agricole cumule ainsi contrats précaires et rémunérations faibles. Cette précarité ne stabilise pas la main d'œuvre. Une évaluation publique parait nécessaire pour étudier plus en détail les effets et éventuels liens de causalité entre cette situation défavorable et les exonérations de cotisations patronales mises en œuvre depuis des années.

DES DISPOSITIFS COÛTEUX, UNE INTERVENTION PUBLIQUE À L'AVEUGLE ET NON ÉVALUÉE

La politique en faveur de l'emploi en agriculture prend essentiellement la forme d'exonérations de cotisations sociales patronales. Il s'agit néanmoins d'une intervention publique importante : d'un montant de 1,8 milliards d'euros en 2020, elle représente près de 10 % des soutiens publics à l'agriculture.

Une politique publique non évaluée...

Ces exonérations se concentrent sur les bas salaires et le dispositif TO-DE est réservé aux contrats courts. Nous constatons une stagnation des rémunérations autour du Smic et une précarisation de l'emploi. Ces dispositifs sont mis en œuvre depuis de nombreuses années, régulièrement reconduit pour le dispositif TO-DE, sans que leur efficacité n'ait été à ce jour évaluée.

Quels sont leurs effets sur la compétitivité des filières agricoles françaises, sur la création d'emploi, la qualité de l'emploi en agriculture ? Il s'agit pourtant d'objectifs cruciaux aujourd'hui et encore plus demain pour l'agriculture Française, pour attirer de nouveaux travailleurs.

...et qui questionne sur le modèle agricole soutenu

Dans chacune des quatre grandes production (viticulture, maraichage, arboriculture, bovin-lait), notre étude met en évidence que les entreprises de dimension économique les plus importantes et les plus intensives en intrants – dont pesticides -, en capital, et qui emploient le plus de main d'œuvre captent ces soutiens publics. Ces aides ont un impact non négligeable dans l'économie de ces exploitations. Elles apportent une réduction des charges de production de l'ordre de 5 % et représentent 15 à 33 % du résultat courant avant impôt (ces chiffres sont moins élevés en bovin lait). En viticulture et en arboriculture, les coûts de production seraient supérieurs aux recettes, sans ces exonérations de cotisations sociales.

Ainsi, cette intervention publique soutient des modèles d'exploitations plus intensifs en capital, en intrants mais aussi très dépendants à ces exonérations. Des exploitations plus économes, plus autonomes, et plus vertueuses pour l'environnement ne bénéficient pas de ces soutiens.

Cette politique sous le seul prisme de la baisse du coût du travail ne permet pas de répondre aux enjeux actuels d'attractivité, de qualité de l'emploi en agriculture et de durabilité de nos systèmes de production et de notre système alimentaire.

RECOMMANDATIONS

1. Informer les politiques publiques en faveur de l'emploi agricole

La mobilisation de la main d'œuvre évolue profondément en agriculture : forte baisse du nombre d'agriculteurs, développement de l'emploi salarié et plus particulièrement de l'emploi précaire... Le développement de la sous-traitance est un phénomène majeur. Les données statistiques disponibles peinent à caractériser ces évolutions.

De plus, les dispositifs d'exonérations mis en œuvre représentent un coût important – 10% des soutiens publics à l'agriculture – et une meilleure information sur leurs effets est indispensable.

Enrichir la statistique publique

Etudier les évolutions de la mobilisation de la main d'œuvre en agriculture est complexe en raison des limites des statistiques disponibles. Le recensement agricole, par exemple, ne suffit pas et doit être complété. Cela amène à mobiliser d'autres sources aux périmètres et unités différents. Il importe ainsi de réviser les outils de statistique publique pour pouvoir mesurer l'évolution du salariat agricole et de sa précarité : durée des contrats, niveaux de rémunération, recours au travail externalisé, passage au salariat chez les exploitants, etc.

Par ailleurs, la mise en place d'un rapport de branche de la production agricole détaillé, public et consultable, tel que prévu par les textes légaux et conventionnels est indispensable pour exposer les orientations économiques et sociales d'un secteur composé majoritairement de très petites entreprises.

Evaluer les politiques publiques

L'évaluation des politiques est un principe constitutif du contrôle démocratique de l'action publique. Toute intervention publique devrait être évaluée, au regard de ses objectifs énoncés. Nous appelons à une évaluation par le Parlement des dépenses engagées et un contrôle par la Cour de Comptes de l'efficacité des soutiens publics. Il importe d'associer les parties prenantes dans une instance d'évaluation, qui assure le pluralisme et la légitimité. Une bonne communication des résultats est essentielle pour informer les décideurs, la société civile, les citoyens et susciter le débat. Cette transparence doit permettre une meilleure prise en compte des enseignements des évaluations pour revisiter les politiques publiques.

Soutenir la recherche publique

Pour répondre au changement des dynamiques en

cours dans la main d'œuvre agricole à tout cela, il est indispensable de soutenir la recherche publique en lui accordant les moyens (humains et budgétaires) pour conduire et valoriser ses travaux de manière indépendante. Financer la recherche publique permettra de mieux comprendre les évolutions du travail agricole et leurs impacts en terme d'attractivité des métiers et de renouvellement des actifs. Il faut aussi encourager les démarches de science ouverte qui associent les acteurs du territoire pour faire émerger de nouvelles solutions car ces recherches demandent du temps et de la disponibilité pour rencontrer les acteurs et apprendre les uns des autres.

2. Mobiliser les soutiens publics en faveur d'une agriculture attractive

L'agriculture se repose de plus en plus sur l'emploi salarié, employé par les exploitations ou par les sous-traitants. L'avenir de notre agriculture repose sur de l'emploi de qualité, pas sur de l'emploi à bas-coût. Les politiques publiques doivent soutenir la transformation vers un emploi agricole désirable et valoriser la haute valeur humaine

Renforcer la cohérence des politiques publiques et conditionner les aides

Les politiques publiques doivent soutenir les modes de production et les structures d'emploi garantissant un rééquilibrage vers les contrats de travail permanents, sécurisant les parcours professionnels et favorisant la mise en place d'instances représentatives du personnel.

Des études ont ainsi montré que les modes de production agroécologiques, en particulier lorsqu'ils sont engagés en agriculture biologique, sont plus intensifs en emploi et mobilisent plus de main-d'œuvre permanente non-salariée et salariée que les exploitations en agriculture conventionnelle. La CFDT Agri-Agro recommande ainsi d'orienter les aides publiques à l'agriculture vers les modes de production agroécologique qui associent exigences sociales et environnementales.

Les soutiens financiers publics actuels liés à l'emploi sont constitués de deux dispositifs d'exonération de cotisations sociales. Nous réaffirmons que si une niche sociale est créée, elle doit être ciblée, conditionnée et limitée dans le temps, afin de ne pas entretenir le déficit social.

Le budget du ministère de l'agriculture consacré au

dispositif TO-DE, de l'ordre de 400 à 500 millions d'euros annuel, doit être réorienté pour soutenir la transformation vers une agriculture plus résiliente, et plus attractive pour les travailleurs.

Promouvoir l'emploi partagé et l'approche territoriale

Ainsi, les groupements d'employeurs et services de remplacement constituent des services qui peuvent améliorer la qualité de vie au travail sur les exploitations. Néanmoins leur développement ces dernières années s'est appuyé sur de l'emploi précaire. La CFDT Agri-Agro propose de soutenir les solutions collectives d'emploi partagé, territoriales, à taille humaine. Le crédit d'impôt remplacement doit être mobilisé pour permettre le départ en formation des salariés des exploitations.

Enfin, il parait nécessaire de dépasser les limites d'une politique d'exonération générale pour favoriser une approche à la fois ancrée dans les réalités locales et dans les spécificités agricoles. L'objectif étant d'apporter une solution pérenne aux besoins de main d'œuvre utile à l'économie agricole locale. Le soutien public à l'agriculture doit ainsi être mobilisé pour inciter les acteurs du secteur agricole à anticiper et gérer collectivement les besoins en emplois par bassin d'emploi et/ou par filière dans le cadre d'une démarche collec-

tive territoriale : la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP). Cela peut prendre la forme d'un abondement au financement des projets alimentaires territoriaux (PAT) qui s'engagent dans une démarche de GEPP territoriale.

Valoriser la haute valeur humaine

La prise en compte de la valeur humaine au sein des entreprises agricoles constitue un levier d'amélioration de la qualité de vie au travail et d'attractivité. L'Etat doit promouvoir la haute valeur humaine en agriculture, en prévoyant l'intégration de critères dans les certifications de produits alimentaires, en premier lieu dans les cahiers des charges des SIQO, relatifs au bien-être au travail, de mise en place de dispositifs de valorisation des compétences des salariés et d'accès à la formation continue, à la qualité des relations employeurs/salariés.

Concrètement l'Etat doit s'engager dans la création de cette certification sociale : définition d'un référentiel avec phase expérimentale, encadrement réglementaire, reconnaissance des démarches équivalentes... Puis dans l'accompagnement aux entreprises agricoles : accompagnement technique et financier (diagnostic, conseil, crédit d'impôt...) et la valorisation de ces engagements par un affichage social.

PRÉSENTATION DE LA CFDT AGRI-AGRO



La fédération générale agroalimentaire CFDT

La CFDT Agri-Agro est l'une des 18 fédération de la CFDT.

Notre organisation a réparti les branches professionnelles en Unions Professionnelles Fédérales. Elles sont au nombre de 3.

La production agricole

La production agricole rassemble les secteurs de la polyculture-élevage, des cultures et élevages spécialisés, des métiers du cheval et des courses, de la forêt, du paysage, des travaux agricoles, des Cuma, de la pisciculture et de l'ostréiculture, etc.

Ce secteur représente environ 245 000 équivalent temps plein. La production agricole, c'est aussi 850 000 contrats saisonniers s'adressant à une population très diverse. Les saisonniers travaillent pour les deux tiers moins de 20 jours et pour le tiers restant entre 20 et 80 jours.

La transformation alimentaire

Le secteur de la transformation (418 000) regroupe l'ensemble des industries agricoles et alimentaires (IAA). Premier secteur exportateur français, il est également générateur d'emploi.

Mais la transformation, c'est aussi le secteur de l'artisanat alimentaire (pâtisserie, boulangerie, boucherie et charcuterie) avec ses quelques 220 000 salariés. 171 000 salariés travaillent dans des coopératives qui collectent, transforment et commercialisent plus de la moitié de la production agricole.

Les services à l'agriculture

Les services privés

Secteur tertiaire de l'agriculture, il regroupe l'ensemble des services privés et professionnels intervenant dans l'agroalimentaire.

Le Secteur public

Le secteur public agricole se compose des fonctionnaires et des agents titulaires et contractuels de la fonction publique. Il recouvre notamment les salariés du ministère de l'Agriculture et de la Pêche et ses services extérieurs (directions régionales de l'agriculture et de la forêt, directions départementales, directions des services vétérinaires).

La fonction publique, c'est également l'ensemble des établissements publics sous tutelle dont les missions.

PRÉSENTATION DU BASIC



Le bureau d'études Basic (Bureau d'Analyse Sociétale d'Intérêt Collectif)

Un outil collectif pour éclairer les débats sur les enjeux sociaux et environnementaux actuels

Consommation durable, investissements responsables, RSE, innovation sociétale... Ces 30 dernières années, l'émergence des enjeux environnementaux et éthiques dans le débat public a permis le développement de nouveaux concepts auprès des citoyens et des entreprises.

Pourtant les impacts de nos modes de production et de consommation sur le climat, la biodiversité, la santé ou encore l'inégalité socioéconomique sont de plus en plus documentés et ne cessent de croître. Dans le même temps, les citoyens comme les décideurs publics et privés se retrouvent noyés dans un flot croissant et parfois contradictoire d'informations sur les causes et les solutions potentielles.

Face à ce constat, les pratiques alternatives capables de répondre réellement aux principaux enjeux environnementaux et sociaux sont marginales ; les impératifs de rentabilité économique à court terme et la recherche des prix les plus bas restent les moteurs principaux de notre système économique, et partant, de nos sociétés.

Depuis 2013, le Basic analyse les modes de production et de consommation, leurs impacts sociaux et environnementaux, et évalue les coûts sociétaux* liés à ces impacts.

Via ses différentes activités, le Basic souhaite contribuer à l'identification des pratiques non soutenables et des alternatives, afin d'éclairer les choix personnels et professionnels.

Déjà reconnue Jeune Entreprise Innovante, le Basic est devenu une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) le 1er janvier 2017 afin d'intégrer dans sa gouvernance ses différentes parties prenantes : salariés, universitaires et académiques, organisations de la société civile, professionnels des médias et sympathisants.

* Par coûts sociétaux nous entendons « l'ensemble des pertes et dépenses, directes et indirectes, présentes et futures, qui sont supportées par des tiers ou par la collectivité dans son ensemble du fait des impacts sociaux, sanitaires et environnementaux des modes de production et de consommation. » Consultez ici notre dernier article sur le sujet.









47 - 49, AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19 **TÉLÉPHONE**: 01 56 41 50 50 - **E-MAIL**: fga@cfdt.fr

Étude menée par le secteur prospective et stratégie économique de la CFDT Agri-Agro, avec Le Basic.

Ce document est une synthèse rédigée d'après le rapport de recherche « Etude des effets des financements publics sur l'emploi agricole salarié en France » commandé en septembre 2022 par la CFDT Agri-Agro au bureau d'études Le Basic ». Sauf mention contraire, les données publiées dans ce rapport sont issues du rapport de recherche du Basic.

Le rapport de recherche complet est disponible sur le site de Le Basic

Remerciements

La CFDT Agri-Agro tient à remercier les membres du conseil scientifique de l'étude pour leur implication et leur précieux travail de relecture qui ont permis la réussite ce projet : Axel Magnan (économiste, IRES), Laurent Piet (ingénieur de recherche, Inrae), François Purseigle (sociologue, INP-ENSAT).

Nous remercions également les experts ainsi que nos militants de la production agricole qui ont été auditionnés.